

Réaction

Bruxelles, le 11 mai 2022

KBC prend note de l'arrêt de la Cour d'appel dans l'affaire de fraude par hameçonnage ('phishing') via le site 2dehands.be

KBC a pris note de l'arrêt de la Cour d'appel d'Anvers du 17 mars 2022 contre KBC dans un litige avec un client victime d'une fraude par hameçonnage sur 2dehands.be ('2ememain.be').

KBC a étudié l'arrêt en détail et regrette que la Cour n'ait pas retenu les arguments de KBC dans ce dossier spécifique.

KBC fait également remarquer que chaque dossier doit être évalué individuellement et que dans d'autres dossiers (similaires), le tribunal est arrivé à une conclusion différente.

KBC continue de plaider pour la vigilance

Malheureusement, la cybercriminalité est aujourd'hui un phénomène très répandu. Tant KBC que le secteur bancaire, les médias au sens large et d'autres acteurs de la société ont émis des avertissements réguliers et détaillés sur les pratiques de fraude en ligne. Dans ce cas particulier, le client a été victime d'une fraude via le site 2dehands.be. Il a accepté un lien vers un faux site web fourni par le vendeur et a été persuadé de donner ses codes. Le fraudeur a ensuite eu accès à tous ses comptes bancaires. Des escroqueries similaires sont également réalisées au moyen de messages SMS, de messages Whatsapp, d'appels téléphoniques, etc.

Les codes de connexion et de réponse qui sont générés par la carte bancaire et le lecteur de carte sont strictement personnels et ne peuvent être utilisés que pour demander l'accès aux canaux fournis par la banque. Les analyses techniques détaillées de KBC montrent que les victimes de cyberfraude ne se rendent souvent plus compte après un certain temps qu'elles ont saisi les codes quelque part, surtout lorsqu'il s'avère que la fraude n'a eu lieu que plus tard.

La sécurité des opérations bancaires sur Internet exige donc du client qu'il soit attentif aux mouvements suspects sur son compte bancaire et qu'il se méfie lorsque des inconnus demandent la mise en place d'opérations via des plates-formes non fournies par la banque, et certainement via des liens dans des messages de chat ou des SMS de ces inconnus.

KBC vérifie de manière proactive les tentatives de fraude et les transactions qui ne correspondent pas au schéma de paiement normal d'un client. De cette manière, KBC parvient à stopper les trois quarts des montants hameçonnés.

KBC Groupe SA

Avenue du Port 2 – 1080 Bruxelles Viviane Huybrecht Directeur Communication Corporate/ Porte-parole Tél. 02 429 85 45 Service presse Tél. 02 429 65 01 Stef Leunens Tél. 02 429 29 15 Ilse De Muyer Tél. 02 429 32 88 Pieter Kussé Tél. 02 429 85 44 Sofie Spiessens pressofficekbc@kbc.be Les communiqués de presse de KBC sont disponibles sur www.kbc.com
Suivez-nous sur www.twitter.com/kbc_group
Restez au courant de nos solutions
innovantes